

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Éthiou, 2 février 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 février 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Éthiou-Pérou \(Paris\)](#)

Lieu de destination2-4, rue de Damiette, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'édition de l'ouvrage *Le gouvernement...* Sur le prix de réalisation des brochures extraites du livre. Godin demande à Éthiou-Pérou de faire la photogravure n° 2 du plan.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Sur le folio 71v sont copiées la fin de la lettre de Godin à Désiré Barodet du 1er février 1883 et la lettre de Godin à monsieur Éthiou du 2 février 1883.

Mots-clés

[Édition](#), [Estampe](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation1 p. (71vbis)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris 2 février 1852

enlever ses constructions
à l'expiration du délai
fixé.

Notre bien obligé et
bien dévoué

Monsieur Etienne,

Je reçois votre note
de hier. Il me semblait
tout simple que vous
m'attendiez le coût de
l'impression et de l'envoi
de chacune des brochures
pour mille exemplaires,
en me disant le prix
de chaque mille ex. sur.
— Faites faire le N° 1 en
plan
Je vous salue bien
sincèrement.